



Avis aux navigateurs

SOMMAIRE

← CHAPITRE 1 INFORMATIONS

- 1.1 Avis spéciaux
- 1.2 Avis préliminaires et temporaires

← CHAPITRE 2 CORRECTIONS

- 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe
- 2.1 Cartes
- 2.2 Instructions Nautiques
- 2.3 Livres des Feux
- 2.4 Radiosignaux
- 2.5 Autres ouvrages

← CHAPITRE 3 MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

- 3.1 Cartes
- 3.2 Instructions nautiques
- 3.3 Livres des feux
- 3.4 Radiosignaux
- 3.5 Autres ouvrages

← TABLES RECAPITULATIVES

Les navigateurs sont invités :

À consulter le Guide du Navigateur, volume 1 (documentation et information nautiques, édition 2022), et en particulier le chapitre 8 relatif à l'information nautique.

À se conformer aux prescriptions fournies dans ce chapitre au paragraphe 8.4 pour transmettre des renseignements, notamment ceux ayant un caractère d'urgence (dangers, anomalies dans la signalisation, ...).

Avertissement concernant la conservation des GAN

Les règles de conservation des groupes d'avis aux navigateurs sont précisées au règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et à la prévention de la pollution (article 221-VI/27).

*Pour l'ingénieur général de l'armement (hydrographe)
Laurent KERLÉGUER
directeur général du Shom
L'ingénieur en chef de l'armement (hydrographe) Jean-Claude LE GAC
directeur des opérations, de la production et des services*

GLOSSAIRE

Français

Principaux mots courants utilisés dans le GAN

Porter
Ajouter
Rayer
Remplacer, modifier
Déplacer ... de x en y
Remplacer y par x
Au Sud de
Au SW de
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)
Entre
À toucher le point a) ci-dessous
Voisin du point a) ci-dessous au NE
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure...
Entourée d'une courbe de 200 m
Trait tireté
Trait pointillé
Un seul trait plein
Un double trait plein
Annexe graphique
Nota

English

Principal key Words used in NTM

Insert
Add
Delete
Amend
Move... from x to y
Replace y with x
Southwards
South-westwards
W border, S border
Joining
Adjacent to ... a) above
Close NE of ... a) above
Extend 100 m contour NE to enclose ...
Enclose by 200 m contour
Pecked line
Dotted line
Single firm line
Double firm line
Accompanying block
Accompanying note

CHAPITRE 1

INFORMATIONS

Section 1.1 Avis spéciaux

Avis spécial numéro 01

Département « Information et ouvrages nautiques » : point de contact.

Afin d'assurer un meilleur service aux usagers de la mer qui souhaiteraient contacter le département « Information et ouvrages nautiques » du Shom, l'adresse suivante est mise en service à compter du 1^{er} septembre 2023 : infonautique@shom.fr.

Avis spécial numéro 02

Mise à jour d'une carte ENC.

L'ENC FR674450 (Zone EMR au large de la baie de Saint-Brieuc) a été mise à jour.

CHAPITRE 2

CORRECTIONS

Section 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe

2.0.1 Cartes

ABREVIATIONS

G : annexe graphique

R : avis rectificatif

2.0.1.1 Cartes classées par ordre numérique

Cartes françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
6651 (INT 1481)	2 G	35 36	7136	19	35 54	7267	9	35 91	7546 (INT 7120)	4 G	35 196
6990	45	35 65	7144	7	35 54	7353	18	35 227	7547 (INT 7115)	2 G	35 196
7008 (INT 3116)	103	35 79	7203	98	35 79	7416 (INT 1742)	21 G	35 36	7665	6	35 79
7069 (INT 1803)	32	35 65	7211 (INT 1080)	18	35 65	7418 (INT 1750)	34 G	35 40			
7129	12	35 46	7267	8 G	35 89	7507	132	35 79			

Cartes internationales françaises

N° Carte	Corr.	Avis									
INT 1080	18	35 65	INT 1742	21 G	35 36	INT 1803	32	35 65	INT 7115	2 G	35 196
INT 1481	2 G	35 36	INT 1750	34 G	35 40	INT 3116	103	35 79	INT 7120	4 G	35 196

2.0.2 Instructions nautiques

Ouvrage	N°page ou § instructions	Ouvrage	N°page ou § instructions	Ouvrage	N°page ou § instructions	Ouvrage	N°page ou § instructions	
C21	23	§_6.3.3.3 §_6.3.3.4	C24	23	§_3.1.5.9		§_3.2.1.1 §_3.2.1.5	
C23	23	§_3.3.5.4	C5	23	§_2.2.2 §_2.4.1.1 §_2.4.1.2		§_3.2.1.6 §_3.2.1.8 §_3.3.2.1	
						D23	23	§_2.3.11.3 §_4.2.1.1

2.0.3 Livres des feux

Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux	Ouvrage N° des feux
L1	20360	22060		

2.0.4 Ouvrages de radiosignaux

N°91 : Radionavigation maritime.

N°924 : Radiocommunications maritimes : Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM).

N°96 : Renseignements sur la Sécurité Maritime.

2.0.5 Autres ouvrages

Néant

Section 2.1 Cartes

★ 23 35 36. FRANCE. (Côte Nord). Pas-de-Calais. — Ferme marine. (Shom).

– Cartes

6651 (2) Porter [annexe graphique F.218](#) 51 00,00 N 002 00,00 E
INT 1481

7416 (21) Porter [annexe graphique F.219](#) 50 35,00 N 001 35,00 E
INT 1742 [annexe graphique F.220](#) 50 20,00 N 001 35,00 E

7323 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*
INT 1741

7424 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*
INT 1564

★ 23 35 40. FRANCE. (Côte Nord). GPM du Havre-Antifer. Estuaire de la Seine. — Balisage. Zone. (HAROPA PORT et PREMAR Manche).

– Cartes

7418 (34) Déplacer  de 49 38,93 N 000 07,64 E
INT 1750 Houlographe  FI(4)Y.5s en 49 39,45 N 000 08,73 E
Porter [annexe graphique F.210](#) 49 35,00 N 000 10,00 W

6857 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*
INT 1705

★ 23 35 46. FRANCE. (Côte Nord). Plévenon, Port Saint-Géran. — Mouillage. (PREMAR Atlantique).

– Carte

7129 (12) Porter limite :  (A) entre 48 38,889 N 002 18,214 W
(côte) 48 38,808 N 002 18,110 W
48 38,936 N 002 17,867 W
48 39,015 N 002 17,906 W
48 39,040 N 002 17,935 W
(côte)
 à l'intérieur de (A)

★ 23 35 54. FRANCE. (Côte Ouest). Embouchure de la Vilaine. — Bathymétrie. (Shom).

– Cartes

7136 (19)	Porter	 ($\underline{0}_5$)	(a) 47 26,624 N	002 29,819 W	
		 ($\underline{0}_7$)	(b) 47 26,687 N	002 29,849 W	
		 ($\underline{0}_2$)	47 26,714 N	002 29,662 W	
		 ($\underline{0}_4$)	47 26,857 N	002 29,815 W	
		Remplacer	R par  ($\underline{0}_3$)	47 27,347 N	002 30,289 W
Rayer	sonde : 0_3	voisine de (a)			
	sonde : 0_6R	voisine de (b)			
7144 (7)	Porter	légende : <i>Fonds moindres</i>	47 28,230 N	002 30,379 W	
		 ($\underline{0}_5$)	(a) 47 26,624 N	002 29,819 W	
		 ($\underline{0}_7$)	(b) 47 26,687 N	002 29,849 W	
		 ($\underline{0}_2$)	47 26,714 N	002 29,662 W	
		 ($\underline{0}_4$)	47 26,857 N	002 29,815 W	
	Remplacer	 ($\underline{0}_4$)	47 30,650 N	002 33,629 W	
		R par  ($\underline{1}$)	(c) 47 28,471 N	002 29,644 W	
		R par  ($\underline{0}_3$)	47 27,347 N	002 30,289 W	
	Rayer	sonde : 0_3	voisine de (a)		
		sonde : 0_6R	voisine de (b)		
sonde : 0_4		voisine de (c)			

★ 23 35 65. FRANCE. (Côte Ouest). Plateau de Rochebonne. — Balisage. Signal de brume. (P&B Le Verdon).

– Cartes

6990 (45)	Rayer	Légende : <i>Whis</i>	46 12,8 N	002 32,0 W
		Légende : <i>Bell</i>	46 09,1 N	002 21,2 W
7069 (32) INT 1803	Rayer	Légende : <i>Whis</i>	46 12,84 N	002 31,98 W
		Légende : <i>Bell</i>	46 09,14 N	002 21,28 W
7211 (18) INT 1080	Rayer		46 09,3 N	002 21,1 W
			46 13,0 N	002 32,2 W

23 35 79. ESPAGNE. (Côte Est). Abords Golfo de Roses. — Bouée océanographique. (Cádiz, 23-21-187).

– Cartes

[7008](#) (103) Porter  42 09,0 N 003 26,8 E
INT 3116

[7203](#) (98) Porter  42 09,0 N 003 26,8 E

[7507](#) (132) Porter  42 09,0 N 003 26,8 E

7663 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*

[7665](#) (6) Porter  42 09,00 N 003 26,77 E

★ 23 35 89. FRANCE. (Côte SE). Baie de Pampelonne. — Mouillage. Zone de restriction. (PREMAR Méditerranée).

– Carte

[7267](#) (8) Porter [annexe graphique F.216](#) 43 14,000 N 006 40,000 E

★ 23 35 91. FRANCE. (Côte Sud). Littoral de Sainte-Maxime. — Obstruction. Zone de restriction. (PREMAR Méditerranée).

– Carte

[7267](#) (9) Porter  43 18,000 N 006 37,610 E

limite :  (A) entre 43 18,027 N 006 37,553 E
(côte) 43 18,019 N 006 37,632 E
43 17,904 N 006 37,608 E
43 17,893 N 006 37,583 E
(côte)
 à l'intérieur de (A)

★ 23 35 196. DJIBOUTI. Port de Djibouti. Doraleh. — Port. (Shom et Mission de coopération sécurité et défense à Djibouti).

– Cartes

[7546](#) (4) Porter [annexe graphique F.213](#) 11 36,000 N 043 06,000 E
INT 7120 légende : Terminal polyvalent de Doraleh Doraleh 11 35,868 N 043 04,163 E
multipurpose terminal

[7547](#) (2) Porter [annexe graphique F.214](#) 11 35,00 N 043 05,00 E
INT 7115

– Carte

[7353](#) (18)

Cartouche I

Porter

limite : 

(A) entre (a) 08 57,340 S 139 36,122 W
 08 57,157 S 139 35,585 W
 08 57,264 S 139 35,437 W
 08 57,475 S 139 35,836 W
 point (a)



à l'intérieur de (A)

Cartouche K

Porter

limite : 

entre 08 55,487 S 139 32,033 W
 (côte)
 08 55,530 S 139 32,043 W
 08 56,077 S 139 32,093 W
 08 56,205 S 139 32,311 W
 (cadre)

Cartouche H

Porter

limite : 

entre 08 55,48 S 139 32,03 W
 (côte)
 08 56,08 S 139 32,09 W
 08 56,71 S 139 33,11 W
 08 56,42 S 139 33,18 W
 (côte)

Section 2.2 Instructions Nautiques

— Instructions C21

§ 6.3.3.3. 07, remplacer l'alinéa par :

- 07 On accède au port par la **passé de Carentan**, chenal qui assèche de 3,4 m. L'entrée de la passe, à 1,4 M au SW de la bouée d'atterrissage « C-I » (49° 25,44' N — 1° 07,08' W), est marquée par une paire de bouées latérales lumineuses. Il est conseillé de partir de la bouée « C-I » à l'heure de l'ouverture de la porte de l'écluse, horaire de principe qu'il convient de vérifier auprès de la capitainerie.

2335

§ 6.3.3.4. 07, remplacer l'alinéa par :

- 07 La passe est balisée jusqu'aux digues submersibles par douze bouées latérales, dont six sont lumineuses. Les digues submersibles portent des balises latérales, lumineuses pour les deux premières. Ensuite, le chenal est balisé sur toute sa longueur et jusqu'à l'écluse par 58 perches dont 12 sont lumineuses. Le balisage est déplacé en fonction des mouvements des bancs de sable, mais parfois avec un certain délai. Actuellement (août 2023), les fleuves Douve et Taule ont entraîné un déplacement du chenal vers l'Est, il convient donc de serrer au maximum les bouées bâbord en entrée et de ne pas débiter le transit à partir de la bouée « C-I » avant PM-2 en mortes-eaux pour les navires ayant un tirant d'eau supérieur à 1,5 m (pour plus d'informations, contacter la capitainerie).

2335

Port de Carentan

— Instructions C23

§ 3.3.5.4. 13, remplacer l'alinéa par :

- 13 Des ZMEL réglementées par l'*arrêté interpréfectoral du 15 mars 2019 du préfet du Morbihan et du préfet maritime de l'Atlantique*, se trouvent sur le littoral des communes de Ploemeur et Larmor-Plage. Elles sont situées dans 5 secteurs : Kerpape (20 postes), Locqueltas (10 postes), Port-Maria (30 postes), La Nourriguel (45 postes), Kernevel (10 postes).

2335

§ 3.3.5.4. 19, ajouter un alinéa :

- 19 Une autre ZMEL se situe dans l'anse de Port Fontaine, elle comprend 30 mouillages exploités à l'année pour navires de plaisance ou professionnels, dont 3 au moins sont réservés pour les navires de passage ou associations (*préfecture maritime de l'Atlantique et préfecture du Morbihan, arrêté interpréfectoral du 9 août 2023*).

2335

Préfecture maritime de l'Atlantique et préfecture du Morbihan, arrêté interpréfectoral du 9 août 2023

— Instructions C24

§ 3.1.5.9. 07, remplacer l'alinéa par :

- 07 La circulation, le stationnement et le mouillage de tous navires et de tous engins nautiques, ainsi que la baignade et la plongée sous-marine, sont interdits à moins de 200 m de **Fort Boyard** (46° 59,96' N — 1° 12,83' W) [arrêté modifié 2007/047 du 26 juillet 2007 du préfet maritime de l'Atlantique]. La navigation de tout navire et engin nautique est limitée à 5 nœuds dans la couronne comprise entre 200 m et 300 m du fort. Ces dispositions ne sont pas applicables aux navires et engins nautiques :
- des sociétés chargées des tournages télévisés sur le fort et du transport de personnel nécessaire à ces tournages ;
 - nécessaires à la réalisation d'études scientifiques ou de travaux autorisés à moins de 200 mètres de Fort Boyard ;
 - aux navires et engins de service public en mission.

2335

Préfecture maritime de l'Atlantique, arrêté 2023/165 du 22 août 2023

— Instructions C5

§ 2.2.2. 26, modifier l'alinéa :

L'illustration « 2.2.2 Le phare de Tabou. » a été remplacée.

2335

Mr Henri Toh

§ 2.4.1.1. 67, modifier l'alinéa :

L'illustration « 2.4.1.1.F. — Quai des paquebot, au NE et futur terminal céréalier, à l'ENE [2021]. » a été modifiée.

2335

NA

§ 2.4.1.2. 07, remplacer l'alinéa par :

- 07 PAR TEMPS CLAIRS. — Le premier amer identifiable est la plate-forme pétrolière désaffectée (5° 05,077' N — 3° 50,200' W) du **champ pétrolier Bélier**, d'une hauteur de 75 m, située à 12 M au SE de **Port-Bouët**.

2335

NA

§ 3.2.1.1. 31, ajouter un alinéa :

Une illustration « 3.2.1.1. Vue générale du port de Lomé (Port de Lomé 2022). » a été ajoutée.

2335

NA

§ 3.2.1.5. 31, ajouter un alinéa :

Une illustration « 3.2.1.5. Feu directionnel du chenal d'accès (Port de Lomé 2022). » a été ajoutée.

2335

NA

§ 3.2.1.6. 13, ajouter un alinéa :

Une illustration « 3.2.1.6. Accès port de Lomé et zone d'évitage (Port de Lomé 2022). » a été ajoutée.

2335

NA

§ 3.2.1.8. 13, ajouter un alinéa :

Une illustration « 3.2.1.8. Darse LCT (Port de Lomé 2022). » a été ajoutée.

2335

NA

§ 3.3.2.1. 25, modifier l'alinéa :

L'illustration « 3.3.2.1. Quai Nord et capitainerie du port autonome de Cotonou, au Nord. » a été modifiée.

2335

NA

§ 3.3.2.6. 13, ajouter un alinéa :

Une illustration « 3.3.2.6. Darse du port de Cotonou (Port de Cotonou 2023). » a été ajoutée.

2335

NA

— Instructions D23

§ 2.3.11.3. 43, remplacer l'alinéa par :

43 On y trouve le coffre « Richelieu » (41° 55,737' N — 8° 44,904' E) destiné aux moyens dédiés aux missions de l'État. Il peut toutefois être utilisé par un navire affrété sous faible préavis.

2335

§ 4.2.1.1. 31, remplacer l'alinéa par :

31 Un coffre destiné aux moyens dédiés aux missions de l'État est mouillé dans le golfe (41° 26,232' N — 9° 14,310' E). Il peut toutefois être utilisé par un navire affrété sous faible préavis.

2335

Commandement de la zone maritime Méditerranée, lettre du 8 août 2023

Section 2.3 Livres des Feux

Livre des Feux L1

FRANCE (CÔTE NORD) — DU CAP DE LA HAGUE AU CAP FRÉHEL

ABORDS DE SAINT-MALO ET PORT DE SAINT-MALO

CHENAL DE LA GRANDE PORTE

20360	«Buharats Ouest n°2»	48 40,24N Fi.R.2,5s 002 07,35W	...	2		[0.5 ; 2]
-------	----------------------	-----------------------------------	-----	---	---	-----------

23 35

FRANCE (CÔTE NORD) — DU CAP FRÉHEL AUX HÉAUX-DE-BRÉHAT

DE SAINT-BRIEUC-LE LÉGUÉ AUX HÉAUX-DE-BRÉHAT

LE TRIEUX

22060 A.1758	Les Perdrix Feu directionnel	48 47,74N Dir.FI(2)WG.6s 003 05,79W	5	W.6 G.3	Tour verte 11	[0.2 ; 1.4 ; 0.2 ; 4.2] G165°-197°(32°) , W197°-202,5°(5,5°) , G202,5°-040°(197,5°) L'accès au bassin à flot de Lézardrieux est marqué par un balisage lumineux
-----------------	---------------------------------	--	---	------------	------------------	---

23 35

Section 2.4. Corrections aux ouvrages de Radiosignaux

2.4.1. — Radionavigation maritime (91)

2.2.9.1B. — Les stations DGPS

Tableau Espagne — Côtes de l'Atlantique, supprimer les lignes suivantes :

Tarifa	512	356	36° 00,1' N	5° 37,0' W
302 100	180	3-6-7-9-16		2335

2.4.2. — Radiocommunications maritimes, système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) (924)

2.1. Liste des stations en zone A1

Paragraphe Chine, ajouter la ligne suivante :

Beihai Radio		004123400	MRSC Beihai	21° 29' N	109° 05' E	2335
--------------	--	-----------	-------------	-----------	------------	------

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Dalian Radio, par les lignes suivantes :

Dalian Radio	25	004121300	MRCC Liaoning	38° 51' N	121° 31' E	
• Haiyangdao		004121300		39° 04' N	123° 11' E	
• Huangbaizui		004121300		38° 54' N	121° 43' E	
• Laotieshan		004121300		38° 43' N	121° 35' E	
• Shicao		004121300		38° 52' N	121° 41' E	
• Tashan		004121300		39° 32' N	121° 14' E	2335

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Fuzhou Radio, par les lignes suivantes :

Fuzhou Radio	25	004122600	MRCC Fujian	26° 03' N	119° 18' E	
• Hujiang		004122600		26° 07' N	119° 38' E	
• Tailu		004122600		26° 22' N	119° 56' E	
• Tiandashan		004122600		25° 28' N	119° 42' E	2335

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Guangzhou Radio, par les lignes suivantes :

Guangzhou Radio	25	004123100	MRCC Guangdong	23° 09' N	113° 29' E	
• Daxingshan		004123100	MRCC Guangdong	23° 34' N	114° 54' E	
• Gaolandao		004123100	MRCC Guangdong	21° 53' N	113° 16' E	
• Huangshanlu		004123100	MRCC Guangdong	22° 47' N	113° 33' E	
• Nangang		004123100	MRCC Guangdong	23° 05' N	113° 32' E	
• Qiaodao		004123100	MRCC Guangdong	22° 25' N	113° 39' E	2335

Paragraphe Chine, supprimer la ligne suivante :

Haikou Radio	25	004123500		20° 01' N	110° 17' E	2335
--------------	----	-----------	--	-----------	------------	------

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Qinhuangdao Radio, par les lignes suivantes :

Qinhuangdao Radio	25	004121200	MRCC Hebei	39° 55' N	119° 36' E	
-------------------	----	-----------	------------	-----------	------------	--

• Haibinlu				38° 55' N	119° 39' E	2335
------------	--	--	--	-----------	------------	------

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Shanghai Radio, par les lignes suivantes :

Shanghai Radio	25	004122100	MRCC Shanghai	31° 07' N	121° 32' E	
• Hengsha Island				31° 19' N	121° 50' E	2335

Paragraphe Chine, ajouter les lignes suivantes :

Shantou Radio		004123200				
• Nanao		004123200		28° 26' N	117° 05' E	
• Shibeishan		004123200		22° 56' S	116° 30' E	
Shenzhen Radio		004123106				
• Dasanmendao		004123106		22° 27' N	114° 38' E	2335

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Tianjin Radio, par les lignes suivantes :

Tianjin Radio	25	004121100	MRCC Tianjin	39° 03' N	117° 26' E	
• Caofeidan		004121100		38° 56' N	118° 31' E	
• Huanghua		004121100		39° 19' N	117° 52' E	
• WHPA Platform		004121100		38° 42' N	118° 41' E	2335

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Xiamen Radio, par les lignes suivantes :

Xiamen Radio	25	004122700	MRSC Xiamen	24° 30' N	118° 06' E	
• Nantaiwushan		004122700		24° 20' N	118° 04' E	
• Yanzaishan		004122700		23° 40' N	119° 29' E	2335

Paragraphe Chine, remplacer la ligne Zhanjiang Radio, par les lignes suivantes :

Zhanjiang Radio	25	004123300	MRSC Zhanjiang	21° 11' N	110° 25' E	
• Qianshan		004123300		22° 27' N	113° 31' E	2335

2.3. Liste des stations en zone A3 et A4

Ajouter le paragraphe suivant :

Chine						
Basuo		004123600	MRSC Basuo		4	
Sanya		004123700	MRSC Sanya		4	

Shantou	004123200	MRSC Shantou	4
Tianjin	004121100	MRCC Tianjin	4 - 6 - 8 - 12

2335

5.4.C. Liste par pays des stations radio veillant les fréquences ASN

Paragraphe Chine, chapitre Haikou Radio, remplacer la ligne Radiocommunications, par la ligne suivante :

Radiocommunications	MF	HF
---------------------	----	----

2335

2.4.3. Renseignements sur la Sécurité Maritime (96)

Correction générale :

La World Meteorological Organization (Organisation météorologique mondiale) a changé son site web.
En conséquence, tous les tableaux « Internet » ont été mis à jour.

CHAPITRE 3

MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

Section 3.2 Instructions nautiques

<u>N°</u>	<u>Titre</u>
	Édition
D21-INC	Instructions nautiques. France (côte Sud) de la frontière espagnole au cap de l'Aigle. Édition 2023.
D22-INC	Instructions nautiques. France (côte Sud) du cap de l'Aigle à la frontière italienne. Édition 2023.
	Retrait
D21-INC	Instructions nautiques. France (côte Sud) de la frontière espagnole au cap de l'Aigle. Édition 2017.
D22-INC	Instructions nautiques. France (côte Sud) du cap de l'Aigle à la frontière italienne. Édition 2015.

Section 3.5 Autres ouvrages

<u>N°</u>	<u>Titre</u>
	Édition
2335VHC	GAN-T (Version téléchargeable du GAN) Édition 2023.

Contacts

Shom 13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

Information nautique rapide

Téléphone +33 (0) 2 56 31 24 24
Télécopie +33 (0) 2 56 31 25 84
Courriel gan@shom.fr

Renseignements relatifs à la publication – Téléphone 02 56 31 22 58

Pour faciliter l'accès aux informations qui permettent d'effectuer la mise à jour des documents nautiques édités par le Shom, le **Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN)** est diffusé sur gan.shom.fr.

Le respect de l'origine et de l'intégrité des informations transmises est assuré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer).

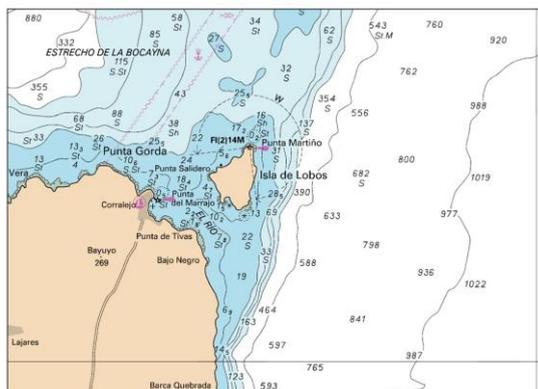
Des liens permettent une navigation aisée dans un groupe entre les divers types de corrections et dans les archives. Quelques clics permettent ainsi de visualiser toutes les corrections en vigueur (postérieures au 1^{er} janvier 1999) apportées aux cartes et ouvrages, à partir des fonctions de recherche.

Le symbole ★, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci résulte d'une information originale.

Le symbole ▲, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci est la reproduction d'un avis étranger.

Les **annexes graphiques** sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi.

Les **calques de corrections** des cartes françaises, transcriptions graphiques des avis cartes, sont disponibles avec le GAN numérique. Ils permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.



Carte	Avis (2017)	Corr	Feuille	Chemise	
7794	174841	12	1/1	54	

Lire attentivement le texte du ou des avis correspondants
Dimensions (en mm) : 118x150

